AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur des demandes de dérogation mineure ayant pour effet d'approuver, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment projeté sur le lot 1 179 435 situé au sud du boulevard René-Lévesque, entre les rues De Bleury et Anderson, l'érection à l'alignement de construction d'un plan représentant moins de 60 % de la superficie de la façade, de même qu'une hauteur pour la surface d'un débarcadère hors rue inférieure à la hauteur minimale de 16 mètres, et ce, contrairement à ce que prescrivent les articles 61 et 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le 12 octobre 2010, à 19 h, à la maison de la culture Frontenac, 2550, rue Ontario Est.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le dossier 1104400062.

Montréal, le 18 septembre 2010

Corinne Andrieu
Secrétaire d'arrondissement substitut